



GUIDE D'UTILISATION DE L'APPLICATION IFT

Version 3

Août 2016

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| <i>I.Présentation générale.....</i> | 2 |
| A.Objet..... | 2 |
| B.L'indicateur de fréquence de traitement à différentes échelles..... | 3 |
| C.La calculette IFT..... | 3 |
| 1.L'accès aux différentes options de l'outil..... | 4 |
| 2.Etapes d'utilisation de la calculette..... | 4 |
| <i>II.Création et modification du compte utilisateur.....</i> | 7 |
| <i>III.Les données à saisir.....</i> | 8 |
| A.Saisie des données relatives au parcellaire..... | 8 |
| 1.Première saisie du parcellaire..... | 8 |
| 2.Eviter de ressaisir son parcellaire chaque année..... | 9 |
| B.Saisie des données relatives aux traitements réalisés..... | 9 |
| 1.Définition d'un traitement..... | 9 |
| 2.Saisie des différentes caractéristiques des traitements réalisés..... | 10 |
| C.Importer les données par fichiers TXT..... | 13 |
| <i>IV.Les différentes sorties.....</i> | 13 |
| A.Récapitulatif du parcellaire | 13 |
| B.Récapitulatif des traitements réalisés sur une parcelle | 14 |
| C.Bilan d'IFT sur l'exploitation..... | 14 |
| D.Bilan des quantités de produit phytosanitaires utilisées..... | 16 |
| <i>V.Validation de la campagne.....</i> | 17 |
| <i>VI.Gestion d'un groupe d'exploitations.....</i> | 18 |
| A.Gestion des exploitations participant au groupement..... | 18 |
| 1.Ajouter des exploitations : | 18 |
| 2.Supprimer des exploitations : | 18 |
| B.Bilans par exploitation et statistiques..... | 19 |
| 1.Bilan par exploitation..... | 19 |
| 2.Statistiques sur le groupe d'exploitations..... | 20 |
| <i>VII.En cas de problème rencontré dans le maniement de cet outil.....</i> | 21 |

I. Présentation générale

A. Objet

La calculette de l'indicateur de fréquence de traitement (IFT) mise à disposition sur le site Internet <http://www.calcullette-ift.fr> permet aux utilisateurs, en particulier aux agriculteurs de :

- calculer l'indicateur de fréquence de traitement, à l'échelle d'une parcelle ou d'une exploitation → *cf. paragraphe I.B. Présentation de l'indicateur de fréquence de traitement et de ses différentes échelles ;*
- d'éditer les documents assurant la traçabilité de calcul et facilitant l'analyse des résultats obtenus → *cf. paragraphes IV. Les différentes sorties et V. Validation de la campagne.*

Elle respecte les règles de calcul de l'indicateur de fréquence de traitement définies par le ministère en charge de l'agriculture pour la réalisation du bilan annuel de la stratégie de protection des cultures, fixées dans le cadre de différentes actions publiques :

- les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) des programmes de développement rural (PDR) de la programmation 2015 – 2020 ;
- les mesures agro-environnementales et territoriales (MAET) de la programmation 2010 – 2015 ;
- le réseau de fermes Dephy ;
- la certification « Haute Valeur Environnementale » (HVE).

Cette calculette a vocation :

- à accompagner la mise en œuvre des actions publiques mobilisant l'IFT, en simplifiant le calcul annuel de l'IFT par l'agriculteur et la production des pièces justificatives correspondantes ;
- à favoriser l'adoption, au plan national, de règles de calcul homogènes de l'indicateur de fréquence de traitement.

Elle nécessite la saisie de différentes caractéristiques des traitements réalisés, figurant généralement dans le cahier d'enregistrement des pratiques phytosanitaires (produit utilisé, cible visée, dose appliquée, culture et surface traitée) → *cf. paragraphe III. Les données à saisir.*

Cet outil permet enfin aux animateurs de groupes d'exploitations de réaliser des statistiques simples (moyenne, écart type, percentiles) permettant de comparer les IFT de différentes exploitations ou groupes de parcelles → *cf. paragraphe VI. Gestion d'un groupe d'exploitations*

B. L'indicateur de fréquence de traitement à différentes échelles

L'indicateur de fréquence de traitement comptabilise le nombre de doses de référence utilisées en moyenne sur un hectare au cours d'une campagne. Il reflète ainsi l'intensité du recours aux produits phytosanitaires.

On peut distinguer :

- l' « IFT_{herbicide} » calculé pour les produits herbicides ;
- l' « IFT_{fongicide} » calculé pour les produits fongicides ;
- l' « IFT_{insecticide et acaricide} » calculé pour les produits insecticides et acaricides ;
- l' « IFT_{biocontrôle} » calculé pour les produits de biocontrôle ;
- l' « IFT_{semences et plants} » pour les traitements de semences et de plants réalisés avec des produits autres que des produits de biocontrôle ;
- l' « IFT_{autres} » calculé pour les autres produits (régulateurs de croissance, anti-limace, etc.).

Les IFT "herbicide", "fongicide", "insecticide et acaricide" et "autre" portent sur les traitements réalisés au champ sans tenir compte des traitements réalisés avec des produits de biocontrôle.

Les traitements au champ réalisés avec des produits de biocontrôle sont comptabilisés dans l'IFT « biocontrôle ». La liste des produits de biocontrôle est disponible sur: http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/documents/pdf/_projet_actualisation_produits_biocontrole-V13__cle031452.pdf

L'IFT semences et plants portent sur les traitements réalisés sur les semences, bulbes et plants avant leur semis ou plantation en plein champ. À noter que pour les producteurs de plants, les traitements réalisés sur les plants sont considérés comme des traitements au champ.

Chacun de ces IFT peut être calculé à l'échelle d'une parcelle, puis à l'échelle d'un ensemble de parcelles de l'exploitation, par culture, par famille de cultures ou toutes cultures confondues¹.

En HVE et MAET, les IFT sont calculés selon une ancienne méthode, qui ne tient pas compte des parcelles cultivées en maïs, tournesol et prairie dans l'IFT Hors Herbicides. En MAEC et dans le réseau de ferme Dephy, les IFT sont calculés selon la nouvelle méthode établie en 2015 qui tient compte de l'ensemble des cultures de l'exploitation, y compris pour l'IFT Hors Herbicides.

Concernant la vérification du respect des engagements, en HVE et MAET, il n'est pas tenu compte de l'IFT biocontrôle ni de l'IFT traitement de semences et plants. En MAEC, il n'est pas tenu compte de l'IFT biocontrôle ; par contre, l'IFT traitement de semences et plants est pris en compte.

C. La calculette IFT

Cet outil fonctionne grâce à une base de données des doses de référence pour le calcul de l'IFT par produit, culture et cible. Au fil du temps, les produits autorisés et les doses de référence de ces produits évoluent. La base de données est donc mise à jour annuellement, dans le courant de l'automne, afin de tenir compte de ces évolutions. La mise à jour de l'année n sert normalement au calcul des IFT de la campagne $n/n+1$. Le fl@sh info dans la page d'accueil indique la base de données présente dans la calculette et la campagne culturale à laquelle elle se réfère.

¹ Pour plus de précision, cf. Partie IV.C. Bilan d'IFT sur l'exploitation

1. L'accès aux différentes options de l'outil

Une fois connecté, l'utilisateur individuel parvient à la page d'accueil à partir de laquelle il peut accéder :

- aux onglets de saisie et de sorties imprimables :
 - « le parcellaire » (saisie des parcelles et établissement d'un récapitulatif du parcellaire) ;
 - « les traitements phytosanitaires » (saisie des traitements et établissement d'un récapitulatif des traitements réalisés sur une parcelle) ;
 - « bilan d'IFT » sur l'exploitation ;
 - « bilan des quantités de produits » utilisées sur l'exploitation.
- à des modules complémentaires :
 - Importation de fichiers → *cf. paragraphe III. C. Importer les données par fichiers TXT*
 - Valider la campagne → *cf. paragraphe V. Validation de la campagne*
- aux données personnelles → *cf. paragraphe II. Création et modification du compte utilisateur*

Une fois que l'un des onglets est ouvert, il est possible d'accéder à un autre onglet ou de revenir sur la page d'accueil à partir du menu situé en haut de la page.

Pour l'utilisateur confirmé se connectant en tant que groupement, les onglets accessibles depuis la page d'accueil sont différents :

- « exploitations » (ajout ou suppression des exploitations faisant partie du groupement) ;
- « statistiques » (accès aux bilans des IFT et des dépenses en produits phytosanitaires par exploitation et à différentes statistiques pour le groupe étudié, calculées par famille de culture et par catégorie de produits).

Il peut également accéder aux données personnelles (→ *cf. paragraphe II. Création et modification du compte utilisateur*) depuis la page d'accueil et naviguer entre les onglets (une fois l'un d'entre eux ouvert) via les liens en haut de la page.

2. Etapas d'utilisation de la calculette

Pour pouvoir se servir de l'outil, l'utilisateur, qu'il soit exploitant individuel ou animateur d'un groupement, doit se créer un compte → *cf. paragraphe II. Création et modification du compte utilisateur*.

Compte utilisateur individuel

L'utilisateur individuel doit ensuite saisir les données nécessaires au calcul de l'IFT :

- en début de campagne culturale (dès que la récolte de la culture précédente a été réalisée sur une parcelle), il s'agit de saisir les nouvelles caractéristiques de chaque parcelle pour la nouvelle campagne (en particulier: surface et culture devant être implantées sur chacune d'entre elles) → *cf. paragraphe III. A. Saisie des données relatives au parcellaire* ;
- après chaque traitement, y compris ceux réalisés en début de campagne en interculture, il s'agit de saisir les caractéristiques du traitement réalisé (parcelle et surface traitée, produit utilisé, cible visée et dose appliquée) → *cf. paragraphe III. B. Saisie des données relatives aux traitements réalisés* ;

- Pour une campagne culturale et une parcelle donnée, la saisie des traitements se poursuit jusqu’au dernier traitement réalisé avant la récolte.

L'utilisateur peut désormais accéder simultanément aux données de la campagne précédente et à celles de la campagne en cours. Ce basculement s'effectue par des onglets après l'accueil (cependant, il faut se ré-identifier).

Les dates de récolte pouvant fortement différer d'une culture à une autre, une campagne culturale (campagne culturale $n+1$) peut avoir commencé sur une parcelle (ex : précédent blé sur la parcelle n° 1), alors que la campagne précédente (campagne n) n'est pas terminée sur une autre parcelle (ex : parcelle n°2 en betterave). Dans ce cas, l'utilisateur doit garder trace des traitements réalisés en inter culture sur la parcelle n° 1 dans le cahier d'enregistrement des pratiques phytosanitaires pour la campagne $n+1$ et poursuivre la saisie des traitements réalisés sur betterave dans l'application IFT pour la campagne n . Une fois la campagne n terminée pour l'ensemble des parcelles, elle doit être validée → cf. *paragraphe V. Validation de la campagne*. Cette étape permet également d'initier l'application IFT pour la campagne $n+1$. Les traitements déjà réalisés pour cette campagne peuvent alors être saisis. Pour un exploitant n'ayant que des cultures légumières ou horticoles, la campagne culturale correspond à une période de 12 mois, fixée arbitrairement du 1^{er} septembre de l'année n au 31 août de l'année $n+1$.

L'application IFT permet l'édition de quatre types de sorties :

- Récapitulatif du parcellaire ;
- Récapitulatif des traitements réalisés sur une parcelle ;
- Bilan d'IFT sur l'exploitation (déclinable selon les catégories de produits, selon les familles de culture, ou encore selon les types d'engagement dans les MAET) ;
- Bilan des quantités de produits phytosanitaires utilisées.

→ *Pour plus de détail sur l'accès à ces différentes sorties et leurs contenus respectifs, cf. paragraphe IV. Les différentes sorties.*

Il est également possible d'**accéder facilement à des versions imprimables de l'ensemble des sorties** à partir de l'onglet de validation de la campagne – partie récapitulatif des bilans, cf. *paragraphe V. Validation de la campagne*

Après la réalisation des derniers traitements de la campagne, l'agriculteur engagé dans une mesure portant sur une réduction de l'indicateur de fréquence de traitement (herbicides et/ou hors herbicides), par exemple un contrat MAET ou MAEC, est invité à éditer :

- Son récapitulatif parcellaire pour les types de couverts concernés par la mesure ;
- Le récapitulatif des traitements pour chacune des parcelles de l'exploitation appartenant à ces types de couverts,
- Le bilan d'IFT sur les parcelles engagées dans la mesure et les types de produits (herbicides ou autres qu'herbicides) sur lesquels porte l'exigence de la mesure souscrite en termes de réduction d'utilisation ;
- le bilan d'IFT sur les parcelles non engagées dans la mesure mais correspondant au type de couverts concernés par la mesure pour les types de produits (herbicides ou autres qu'herbicides) sur lesquels porte l'exigence de la mesure souscrite en termes de réduction d'utilisation ;
- Le bilan des quantités de produits utilisés pour chaque type de produits (herbicides ou autres qu'herbicides).

L'utilisateur peut **exporter** facilement les bilans d'IFT de son exploitation.

En cours de campagne l'édition de ces documents (en particulier du bilan d'IFT sur l'exploitation) peut également permettre à l'agriculteur de savoir où il en est de sa consommation de produits phytosanitaires et de se situer par rapport à ses objectifs, ses engagements ou par rapport à d'autres exploitations.

Compte groupement

Une fois son compte créé, l'utilisateur de l'outil pour un groupement doit ajouter au compte les différentes exploitations participant au groupement → *cf. paragraphe VI. A. Gestion des exploitations participant au groupement.*

Il peut alors accéder aux bilans des IFT et des quantités de produits pour chaque exploitation du groupe, et à différentes statistiques sur les IFT pour le groupe étudié à savoir la moyenne, l'écart-type et différents percentiles par famille de cultures et par catégorie de produits. → *cf. paragraphe VI. B. Bilans par exploitation et statistiques.*

Ces différentes sorties sont imprimables, et peuvent être enregistrées au format TXT.

Une exploitation ne valide la campagne culturale de l'année n qu'une fois la campagne terminée pour l'ensemble de ses parcelles. Elle ne peut initier l'application IFT pour la campagne $n+1$ qu'une fois la validation de la campagne n effectuée. Les dates de récolte pouvant fortement différer d'une culture à une autre (ex : blé et betterave), il est possible que certaines exploitations du groupement aient initié l'application IFT pour la campagne $n+1$ alors que d'autres travaillent encore sur l'application pour la campagne n . L'utilisateur du compte groupement est donc invité à consulter les utilisateurs des comptes individuels pour s'assurer que les statistiques qu'il obtient sont bien basées sur des données concernant la même campagne culturale. De plus, il peut être intéressant de demander aux utilisateurs individuels d'attendre que l'ensemble du groupe ait terminé sa campagne culturale avant de procéder à la validation : il sera alors possible de consulter les statistiques pour l'ensemble du groupement et toute la campagne culturale à partir du compte groupement.

II. Création et modification du compte utilisateur

Pour pouvoir se servir de l'outil, l'utilisateur, qu'il soit exploitant individuel ou animateur d'un groupement, doit se créer un compte. Il suffit pour cela de cliquer sur le lien « Créer un nouveau compte », sur la page d'accueil de la calculette IFT, de renseigner les informations en suivant les instructions demandées et de cliquer sur « créer le compte ». Vous devez notamment indiquer votre région.

L'utilisateur individuel doit simplement remplir les différents champs. En revanche, pour un accès groupement, l'utilisateur doit cocher la case « cocher cette case si vous êtes un groupement d'exploitations ».

Si l'un des champs n'est pas correctement rempli, un message s'affichera en haut à gauche de la page et vous indiquera le champ qui n'est pas correctement rempli. Notez que :

- l'identifiant doit être seulement composé de 6 à 10 lettres et/ou chiffres ;
- le mot de passe doit être seulement composé de 6 à 8 lettres et/ou chiffres ;
- **vous devez respecter la casse** (minuscules / majuscules) quand vous recopiez le code de l'image (N.B. : cette étape permet de sécuriser l'identifiant du compte et le mot de passe).

Une fois les données envoyées une page de confirmation vous indique que l'opération s'est déroulée avec succès.

Un courriel de confirmation, qui contient un lien vous permettant de valider votre compte, vous sera alors envoyé dans la minute qui suit. Si tel n'était pas le cas envoyez un courriel à l'adresse : calculette-ift.dgpaat@agriculture.gouv.fr.

Un quota de 15 comptes par adresse e-mail a été fixé. Si un utilisateur a besoin de créer plus de 15 comptes, il devra utiliser une autre adresse e-mail.

A tout moment, vous pouvez modifier les paramètres de votre compte (notamment le courriel, le mot de passe ou la région) en cliquant sur le lien « données personnelles » en bas à droite de la page d'accueil (quand vous êtes connecté). Vous pouvez également supprimer votre compte.

Attention : si vous modifiez votre adresse e-mail, votre compte sera suspendu jusqu'à ce que vous le ré-activiez (la ré-activation se fait via un courriel que vous recevrez sur votre nouvelle adresse). Notez que les données enregistrées ne sont pas perdues lors de cette manipulation : vous y accéderez à nouveau dès que votre compte sera réactivé.

Les trois parties suivantes détaillent les modalités d'utilisation de l'outil pour un compte individuel (parties III à V). Les explications sur les comptes groupement font l'objet de la dernière partie (partie VI).

III. Les données à saisir

NB : cette partie concerne les utilisateurs d'un compte individuel.

Comme indiqué dans le paragraphe *I.C.2. Etapes d'utilisation de la calculette*, deux types de données sont à saisir :

- des données relatives au parcellaire ;
- des données relatives aux traitements réalisés.

A. Saisie des données relatives au parcellaire

1. Première saisie du parcellaire

Accès : Onglet « Le parcellaire »

Les caractéristiques de la parcelle à renseigner sont :

- son identifiant (nom) ;
- sa culture (à choisir dans le menu déroulant²) ;
- sa superficie ;
- la nature de l'engagement concernant le recours aux produits phytosanitaires éventuellement contractualisé ;
- préciser si les semences/plants ont été traités avant semis/plantation et dans les cas où la culture est implantée sur la parcelle plusieurs fois au cours de la campagne, le nombre de fois où les semences / les plants implantés étaient traités.

Pour une utilisation de la calculette dans le cadre d'un engagement dans une MAET ou MAEC, le parcellaire doit être conforme au parcellaire indiqué dans la déclaration PAC (registre parcellaire graphique), en particulier pour les surfaces des différentes parcelles.

Une fois toutes ces caractéristiques saisies, vous devez cliquer sur « créer une parcelle ».

Renouvelez l'opération pour vos différentes parcelles.

L'établissement du « bilan parcellaire » vous permet de vérifier que vous avez bien saisi toutes vos parcelles et que leurs caractéristiques sont exactes (**Accès** : bouton « bilan parcellaire » en haut à gauche de l'onglet « Le parcellaire »).

En cas d'erreur, vous pouvez corriger les caractéristiques erronées de la parcelle (**Accès** : « Le parcellaire » → choisir une parcelle dans le menu déroulant → cliquer sur « modifier la parcelle » → modifier les caractéristiques erronées et sauvegarder en cliquant sur « modifier la parcelle ») ou la supprimer (choisir une parcelle dans le menu déroulant → cliquer sur « supprimer la parcelle »).

Remarque 1 : Une phrase en haut à gauche de l'onglet « Le parcellaire » rappelle la dernière action réalisée (création, modification ou suppression de parcelle).

Remarque 2 : En cas de **succession de cultures sur la parcelle** pendant la campagne culturale, l'utilisateur crée la parcelle avec la première culture implantée et renseigne les traitements réalisés sur cette culture. Il modifie ensuite la culture de la parcelle (**Accès** : « Le parcellaire » → choisir une parcelle dans le menu déroulant → cliquer sur « modifier la parcelle » → modifier la culture et sauvegarder en cliquant sur « modifier la parcelle ») pour renseigner les traitements réalisés sur cette nouvelle culture. Les données concernant les traitements réalisés sur la culture précédente sont gardées en mémoire afin de pouvoir calculer en temps voulu un IFT parcelle intégrant l'ensemble des traitements réalisés pendant la campagne.

² Si aucune des cultures proposées dans le menu déroulant ne correspond à la culture implantée sur la parcelle, veuillez le signaler à : calculette-ift.dgpaat@agriculture.gouv.fr

Remarque 3 : Dans le cas où les semences ou les plants ont été traités avant semis/plantation, mais que la parcelle n'est pas intégralement semée/plantée avec des semences/plants traités ou qu'un mélange de semences traitées/non traitées a été réalisé avant le semis, il convient de corriger le nombre de fois où les semences/plants étaient traités par la proportion de surface ou de semences effectivement traitées. Par exemple :

- ✓ si 75 % de la parcelle a été implantée avec des plants de tomates préalablement traités, le reste ayant été implanté avec des plants non traités, saisir 0,75 ($= 1 \times 75 / 100$) ;
- ✓ si un mélange 50 % de semences traitées 50 % de semences non traitées a été réalisé, saisir 0,5 ($= 1 \times 50 / 100$) ;
- ✓ si la parcelle a d'abord été semée avec des semences de salade traitées puis au cours du cycle suivant avec 75 % de semences de concombre traitées et 25 % de semences de concombre non traitées, alors saisir 1,75 ($1 \times 100 / 100 + 1 \times 75 / 100$).

2. Eviter de ressaisir son parcellaire chaque année

Pour éviter de ressaisir votre parcellaire chaque année, suivez les indications du *paragraphe V. Validation de la campagne*. Cette commande permet d'effacer la campagne en cours en conservant ou non les données du parcellaire. Le parcellaire conservé peut alors être adapté à la nouvelle campagne en procédant comme indiqué ci dessous.

Saisissez dans l'application IFT de la nouvelle campagne, les cultures de chaque parcelle pour cette campagne (**Accès** : « Le parcellaire » → choisir une parcelle dans le menu déroulant → cliquer sur « modifier la parcelle » → choisir la nouvelle culture dans le menu déroulant et cliquer sur « modifier la parcelle »).

Si une parcelle est subdivisée en 2, modifiez la surface de la parcelle et créez en une deuxième (ex : la clairière et la clairière bis).

Si deux parcelles sont fusionnées, modifiez la surface de l'une d'entre elle et supprimez la deuxième.

B. Saisie des données relatives aux traitements réalisés

1. Définition d'un traitement

Un traitement correspond à l'application d'un **produit** phytosanitaire (spécialité commerciale) en un **passage** sur **une parcelle**.

Ainsi si deux produits sont appliqués en mélange lors d'un passage sur une parcelle, deux traitements sont réalisés sur cette parcelle et doivent être saisis dans l'application IFT.

L'utilisation d'adjuvants ou la réalisation d'un lâcher d'auxiliaires ne sont pas considérés comme des traitements et ne peuvent pas être saisis dans l'application IFT.

Un IFT de semences et de plants d'une unité est affecté à toute implantation de culture dont la semence ou le plant a fait l'objet d'un traitement par un produit phytosanitaire avant semis/plantation. Si la parcelle n'est pas intégralement semée/plantée avec des semences/plants traitées, il est tenu compte de la proportion de surfaces ou semences/plants effectivement traitées. La saisie des traitements de semences et de plants se fait dans l'onglet « Le parcellaire » (voir paragraphe A « Saisie des données relatives au parcellaire »).

2. Saisie des différentes caractéristiques des traitements réalisés

Après chaque traitement réalisé, saisissez les caractéristiques de ce dernier dans la calculette IFT (**Accès** : Onglet « Les produits phytosanitaires »).

De façon générale, les caractéristiques du traitement à renseigner sont le nom de la parcelle traitée, la date du traitement, le produit utilisé, la surface traitée, la cible visée et la dose appliquée.

L'utilisateur doit tout d'abord sélectionner la parcelle traitée dans le menu déroulant (qui contient l'ensemble des parcelles préalablement créées), puis cliquer sur « choisir la parcelle ». Il accède alors à la page permettant de renseigner les autres caractéristiques du traitement.

La date de traitement peut soit être entrée directement (sous le format jj-mm-aaaa, ex : 19-04-2011), soit être sélectionnée dans le calendrier.

Saisie de la spécialité commerciale

La spécialité commerciale utilisée à l'occasion du traitement doit être sélectionnée dans l'encart situé à droite dans l'onglet de saisie. Pour cela, vous pouvez :

- soit taper dans le champ produit, les premières lettres du nom du produit. Tous les produits commençant par ces premières lettres s'affichent alors dans l'encart de droite. Vous pouvez sélectionner dans cette liste le produit appliqué en cliquant dessus.
- Soit entrer le numéro d'AMM du produit puis cliquer sur « OK ». Le nom du produit s'affiche alors dans l'encart de droite. Vous le sélectionnez en cliquant dessus.

La sélection du produit déclenche l'affichage des informations suivantes :

- la catégorie du produit (herbicide, fongicide, insecticide et acaricide ou autre) ;
- la dose de référence par défaut pour le calcul de l'indicateur de fréquence de traitement ;
- l'unité de cette dose de référence (l/ha, kg/ha, l/hl, kg/hl, Diffuseurs/ha, piège/ha, L/kg appât, g/palme et %. Dans le cas d'un produit sans dose, l'unité affiche « indéfinie ») ;
- la liste des cibles pouvant être visée par le traitement.

Lorsqu'une donnée est manquante ou qu'il y a une erreur sur la catégorie de produit, la dose de référence ou l'unité dans la base de donnée de l'application IFT, l'utilisateur a la possibilité de modifier ces paramètres conformément aux indications figurant sur l'étiquette du produit. Ces modifications apparaîtront en grisé dans le récapitulatif des traitements pour faciliter leur identification.

Il peut arriver que le produit n'apparaisse pas dans la liste. Il peut s'agir d'un produit nouvellement autorisé qui ne figure pas encore dans la liste des doses de référence à utiliser pour la campagne culturale en cours (la liste des doses n'est actualisée qu'une fois par an, à l'occasion d'une nouvelle campagne culturale) ou d'un produit dont l'usage n'est pas autorisé sur la culture de la parcelle (seuls les produits autorisés ou retirés depuis moins de 2 ans s'affichent dans l'encart et peuvent être sélectionnés). Dans cette situation, il convient

simplement de sélectionner le produit « produit non présent » ainsi que la catégorie du produit (herbicide, fongicide, insecticide-acaricide, autre, biocontrôle) correspondant à l'usage réalisé.

Vérification de la surface traitée

Le champ « surface traitée », exprimé en ha, est pré-rempli avec la surface totale de la parcelle (on suppose un traitement sur l'ensemble de la surface). Il peut être modifié si l'ensemble de la parcelle n'a pas été traité. La proportion de surface traitée, exprimée en %, s'affiche automatiquement à droite du champ.

Sélection de la cible visée

L'indication de la cible visée par le traitement permet d'obtenir un IFT plus réaliste, en tenant compte d'une dose de référence propre au produit, à la culture traitée ainsi qu'à la cible visée.

L'utilisateur sélectionne la cible visée par le traitement parmi celles proposées dans la liste qui s'affiche au moment de la sélection du produit. Si un même traitement vise plusieurs cibles, alors il sélectionne la cible qui a déterminée le choix de la dose appliquée. Si l'utilisateur ne trouve pas la cible visée par le traitement dans la liste, ou lorsque la cible du traitement n'est pas renseignée dans le cahier d'enregistrement des pratiques phytosanitaires, alors il laisse la mention « NA » qui s'affiche par défaut de ce champ.

La sélection de la cible déclenche une mise à jour de la dose de référence, l'unité de la dose de référence et le cas échéant la catégorie du produit. En effet, la dose qui s'affichait précédemment correspondait à la dose de référence « à la culture », propre au produit et à la culture traitée mais pas à la cible visée. Cette dose correspond à la plus petite des doses de référence « à la cible » définie pour chaque produit, culture et cible visée par le traitement. Ce changement de dose apparaîtra en grisé dans le récapitulatif des traitements afin de faciliter leur identification.

Saisie de la dose appliquée

L'utilisateur veillera à exprimer la dose appliquée dans la même unité que la dose de référence, indiquée à côté du champ « dose appliquée » (exemple : exprimer la dose appliquée en kg/ha et non en g/ha). Lorsque la dose de référence de la spécialité commerciale utilisée est exprimée en kg/hL ou en L/hL, il est également demandé à l'utilisateur d'indiquer le volume de bouillie appliquée par ha (en **hL**/ha).

Il n'est pas demandé de saisir la dose appliquée dans le cas où la dose de référence s'affiche comme « indéfinie », par exemple, lorsqu'il s'agit d'un produit sans dose de référence ou d'un produit non présent dans la liste des doses de référence. En effet, dans ce type de situation, la règle est que l'IFT du traitement compte pour une unité.

La saisie de la dose appliquée et de la surface de la parcelle traitée déclenche l'affichage de :

- l'IFT pour le traitement réalisé, qui apparaît en bas de la page : un traitement à pleine dose sur 100% de la surface de la parcelle se traduit par un IFT de 1 ;

$$\text{IFT} = (\text{Dose appliquée} * \text{surface traitée}) / (\text{dose de référence} * \text{surface de la parcelle})$$

- la quantité totale de produit consommé pour ce traitement, exprimée en kg ou en L, qui apparaît sous la dose appliquée.

$$\text{Quantité consommée} = \text{Dose appliquée} * \text{surface traitée}$$

Ce dernier paramètre peut permettre de détecter d'éventuelles erreurs à la saisie de la dose appliquée ou de la surface traitée.

Autres informations

L'utilisateur peut aussi, s'il le souhaite, indiquer le prix du unitaire du produit utilisé (exprimé en €/L ou en €/kg en fonction de l'unité affichée pour la quantité consommée). L'outil calcule alors le coût du traitement.

Une fois toutes ces caractéristiques saisies, vous devez sauvegarder. Renouvelez l'opération après chaque nouveau traitement.

Attention :

- Lorsque vous cliquez sur le bouton « **sauvegarder et continuer** », vous enregistrez le traitement en cours et vous réinitialisez l'interface pour saisir un nouveau traitement.
- Lorsque vous cliquez sur le bouton « **sauvegarder et fermer** », vous enregistrez le traitement en cours et vous fermez l'interface de création d'un traitement.
- Lorsque vous cliquez sur le bouton « **annuler** », vous fermez le menu sans enregistrer le traitement en cours.
- Lorsque vous cliquez sur le bouton « **dupliquer le traitement sur une autre parcelle** », vous enregistrez le traitement en cours et vous avez ensuite la possibilité de l'enregistrer à nouveau sur une autre ou plusieurs autres parcelles **portant des cultures sur lesquelles l'usage du produit est autorisé** (si ça n'est pas le cas, un message d'avertissement apparaîtra). Cette fonctionnalité ne reprend pas l'information relative à la cible visée et la dose qui peut lui être spécifiquement associée. Le cas échéant, il convient donc de sélectionner à nouveau le produit utilisé ainsi que la cible visée pour que la bonne dose de référence s'applique au calcul de l'IFT.

A la fin de la « duplication » cliquez sur le bouton « sauvegarder » pour enregistrer le dernier traitement.

Vous pouvez utiliser le bouton « dupliquer le traitement sur une autre parcelle » non seulement pour des traitements identiques (même culture, même date, même proportion de la surface traitée, même produit, même cible, même dose appliquée) mais aussi pour des traitements similaires (même produit). Dans ce dernier cas, il suffit de modifier le ou les paramètres qui différencient les deux traitements (date, surface traitée, cible ou dose appliquée).

Ainsi ce bouton « dupliquer le traitement sur une autre parcelle » peut rendre la saisie beaucoup plus rapide.

L'établissement d'un récapitulatif des traitements réalisés sur une parcelle, vous permet de vérifier que vous avez correctement saisi tous les traitements réalisés sur cette parcelle (**Accès**: Onglet « Les traitements phytosanitaires » → Cliquer sur le bouton « Récapitulatif des traitements », en haut à gauche → Sélectionner la parcelle sur laquelle vous voulez établir le récapitulatif).

En cas d'erreur, vous pouvez modifier les caractéristiques du traitement ou le supprimer. (**Accès**: Onglet « Les traitements phytosanitaires » → Sélectionner la parcelle sur laquelle vous voulez modifier/supprimer le traitement → Les traitements sauvegardés apparaissent dans un encart au milieu de la page. Ils sont identifiés par leur date d'application. Sélectionner le traitement que vous souhaitez modifier/supprimer et cliquer sur le bouton correspondant à l'action que vous souhaitez effectuer. Si vous cliquez sur « modifier le traitement », vous pourrez corriger les caractéristiques erronées du traitement puis sauvegarder.)

C. Importer les données par fichiers TXT

Il est possible pour l'utilisateur expérimenté d'introduire ses données (parcellaire et traitements) dans la calculette en important des fichiers TXT (**Accès** : Onglet « Accueil » → Cliquer sur le bouton « Importation de fichiers »). Les indications à suivre scrupuleusement sont indiquées dans l'encadré sur la droite de cette page.

Toutefois, pour des fichiers volumineux, il sera nécessaire de les fractionner.

IV. Les différentes sorties

NB : cette partie concerne les utilisateurs d'un compte individuel.

Comme indiqué dans le paragraphe *I.C.2. Etapes d'utilisation de la calculette*, la calculette IFT permet l'édition de quatre types de sorties :

- Récapitulatif du parcellaire ;
- Récapitulatif des traitements réalisés sur une parcelle ;
- Bilan d'IFT sur l'exploitation ;
- Bilan des quantités de produits phytosanitaires utilisées.

Les modalités d'accès à ces sorties et leurs contenus respectifs sont détaillés ci-dessous.

Il est également possible **d'accéder facilement à des versions imprimables de l'ensemble des sorties** à partir de l'onglet de validation de la campagne – partie récapitulatif des bilans, *cf. paragraphe V. Validation de la campagne*.

Pour l'ensemble de ces sorties, un encadré situé en haut à gauche rappelle :

- l'identifiant de l'exploitation,
- la date
- la campagne (une zone de texte permet à l'utilisateur d'entrer la campagne pour laquelle les données ont été saisies et les bilans calculés).

A. Récapitulatif du parcellaire

Accès : Onglet « Le parcellaire » → Bouton « Bilan Parcellaire », en haut à gauche

Il est établi par famille de cultures :

- grandes cultures ;
- cultures légumières – couvert MAEC : salade, carotte, tomate, fraise, melon, poireau, chou-fleur, choux autres que chou-fleur ;
- cultures légumières – autres : autres cultures légumières ;
- cultures fruitières – couvert MAEC : pomme, abricot, pêche, prune, banane et cerise ;
- cultures fruitières – autres : autres cultures fruitières (hors cultures tropicales) ;
- viticulture ;
- autres : horticulture, cultures tropicales.

Un encart en haut à droite totalise les surfaces par famille de cultures puis sur l'ensemble de l'exploitation.

Pour chaque famille de cultures, un premier tableau liste les différentes parcelles concernées, leur surface, leur culture pour la campagne considérée et la nature de l'engagement relatif à la réduction du recours aux produits phytosanitaires éventuellement contractualisé dans le cadre d'une MAET ou MAEC. Un second tableau récapitule ensuite les surfaces engagées (déclinées en fonction de la nature de l'engagement) et non engagées pour la famille de cultures concernée (exprimé en ha et en % par rapport à la surface totale occupée par la famille de cultures).

B. Récapitulatif des traitements réalisés sur une parcelle

Accès : Onglet « Les traitements phytosanitaires » → Bouton « Récapitulatif des traitements », en haut à gauche → Sélectionner la parcelle dans le menu déroulant et cliquer sur « choisir la parcelle »

Ce récapitulatif liste les traitements saisis dans l'outil pour la parcelle et leurs différentes caractéristiques (date, produit et type de produit correspondant, surface et proportion traitée, dose appliquée, dose de référence et unité). La catégorie de produit, la dose de référence ou l'unité peut apparaître en grisé si l'utilisateur a modifié ces données par rapport à celles s'affichant par défaut, soit parce qu'il a sélectionné une dose de référence à la cible, soit parce qu'il a modifié manuellement l'une des données. Ce figuré en grisé apparaît également lorsque des erreurs matérielles ont été rectifiées en cours de campagne dans la base de données des produits phytosanitaires de l'outil, à l'initiative du ministère en charge de l'agriculture. Le nom du produit apparaît en souligné lorsque plusieurs spécialités commerciales partagent le même numéro d'AMM ; le nom figurant dans le tableau est alors le premier répertorié pour l'AMM considérée selon l'ordre alphabétique. Attention : Il ne s'agit pas forcément du nom entré par l'utilisateur. Les autres noms apparaissent lorsque l'on déplace le curseur sur le nom souligné.

Ce récapitulatif indique également, pour chaque traitement réalisé, l'IFT correspondant.

Il totalise les IFT des différents traitements ainsi obtenus pour établir l'IFT herbicides, l'IFT fongicides, l'IFT insecticides et acaricides, l'IFT biocontrôle, l'IFT autres, l'IFT traitement de semences et plants et l'IFT total sur la parcelle.

NB : vous pouvez calculer l'IFT hors herbicides sur la parcelle en sommant les IFT fongicides, insecticides et acaricides, traitement de semences et plants et autres.

C. Bilan d'IFT sur l'exploitation

Accès : Onglet « Bilan d'IFT »

En page d'accueil de cet onglet, deux boutons permettent à l'utilisateur de choisir selon quelles modalités d'agrégation il souhaite effectuer son bilan d'IFT :

- Le bouton « **Bilan IFT - ancienne méthode** » : ce bouton s'adresse en particulier à l'utilisateur qui souhaite obtenir un bilan d'IFT dans le cadre d'une MAET de l'ancienne programmation 2010 – 2015 ou d'une certification HVE. Selon les conventions de calcul définies dans ces dispositifs, les **traitements hors herbicides** (fongicides, insecticides et acaricides, ou autres) sur les **parcelles en prairies³, maïs et tournesol** ne sont **pas pris en compte** dans les bilans d'IFT. Ce choix méthodologique affecte les IFT hors herbicides et les IFT totaux pour les grandes cultures et les combinaisons de familles de cultures qui les incluent.

³ Les parcelles en prairies sont celles qui sont couvertes par les cultures suivantes : graminées fourragères, lupin, luzerne, prairie, trèfle, vesce, sainfoin, lotier.

IFT hors herbicide = nombre total de dose de référence appliquées sur l'ensemble des parcelles considérées (en dehors de celles en cultures exclues par convention) / surface totale de la catégorie de parcelles considérée (hors parcelles en cultures exclues par convention)

- Le bouton « **Bilan IFT – nouvelle méthode** » permet d'accéder à des bilans d'IFT sans exclusion (tous les traitements sont pris en compte pour l'ensemble des cultures), conformément aux modalités d'agrégation retenues dans le cadre des MAEC de la programmation 2015 – 2020 et du plan Ecophyto, et en particulier dans le cadre du réseau DEPHY.

Remarque : L'utilisateur peut changer de modalité d'agrégation lors de la navigation sur les pages suivantes via un bouton placé en haut à gauche de chacune des pages.

Une fois la modalité d'agrégation choisie, l'utilisateur accède à une page de synthèse du bilan d'IFT sur laquelle le type de bilan (ancienne – nouvelle méthode) apparaît en titre. Le bilan est réalisé par famille de cultures (grandes cultures, cultures légumières – couvert MAEC, cultures légumières (– autres), cultures fruitières – couvert MAEC, cultures fruitières (– autres), viticulture, autres (horticulture et cultures tropicales) et par catégorie de produits (herbicide, fongicide, insecticide et acaricide, autre, biocontrôle et traitement de semences et plants). L'IFT total par famille de cultures est également calculé. Un tableau de synthèse récapitule les valeurs d'IFT Biocontrôle et Hors Biocontrôle.

A partir de cette page, il est possible d'accéder à des bilans plus détaillés par catégorie de produits (**Accès** : Onglet « Bilan d'IFT », → Sélectionner une modalité de calcul → Boutons sous le tableau récapitulatif : « Bilan IFT herbicide », « Bilan IFT fongicide », etc.). Ces bilans sont établis par famille de culture. Ils distinguent, au sein de chaque famille, les parcelles engagées dans une réduction de l'IFT considéré, des parcelles non engagées dans une telle réduction.

Pour chaque catégorie de parcelle (famille de cultures * nature de l'engagement), un tableau liste les parcelles considérées et précise pour chacune leur culture, leur surface, le nombre de doses de référence qui y ont été appliquées⁴ (= IFT * surface de la parcelle) et leur IFT (selon le cas herbicides, fongicides, insecticides et acaricides, autres, biocontrôle, ou traitement de semences et plants).

Des bilans par catégorie de parcelle et par famille de cultures sont également proposés : surface totale considérée, nombre total de doses appliquées sur les parcelles concernées, IFT global⁵ (selon le cas herbicides, fongicides, insecticides et acaricides, autres, biocontrôle, ou traitement de semences et plants) :

IFT global = nombre total de doses appliquées sur l'ensemble des parcelles considérées / surface totale de la catégorie de parcelles considérée

⁴ NB : comme expliqué plus haut, les traitements hors herbicides sur les parcelles en prairies, maïs et tournesol ne sont pas pris en compte pour un bilan IFT – ancienne méthode, les doses de produits hors herbicides appliquées sur ces cultures sont donc affichées à 0.

⁵ NB : comme expliqué plus haut, pour les bilans selon les modalités de calcul de l'ancienne méthode, les surfaces en maïs, tournesol et prairies ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'IFT.

L'outil calcule également des sous-totaux. En fonction de l'option de tri sélectionnée en haut de la page (une option est sélectionnée lorsqu'elle apparaît en italique), ces sous totaux sont calculés pour chaque parcelle, ou par culture. Les sous-totaux par culture permettent d'effectuer des analyses par culture, en comparant l'IFT moyen par culture à l'IFT total, ce qui peut aider à identifier les marges de progrès possibles.

A partir de la page de synthèse, il est aussi possible d'établir un bilan d'IFT pour une ou plusieurs familles de cultures (**Accès** : Onglet « Bilan d'IFT », → Sélectionner une modalité de calcul → Sélectionner dans l'encart « Bilan IFT sur plusieurs familles de cultures », situé en bas à gauche, les familles souhaitées puis cliquer sur « Calcul IFT »). Le bilan d'IFT obtenu pour la ou les familles sélectionnées présente, pour chaque catégorie de produits, la surface couverte par les parcelles considérées, le nombre de doses de référence et l'IFT. Ces résultats sont présentés selon la nature de l'engagement. C'est en utilisant cette fonctionnalité qu'il est possible de déterminer les IFT Herbicides et Hors Herbicides pour les parcelles engagées/non engagées du ou des couvert(s) de la MAEC contractualisée. Pour la vérification du respect des engagements, il est à noter que dans le cadre des MAET de l'ancienne programmation 2010 – 2015 et d'une certification HVE (onglet IFT – ancienne méthode), l'IFT Hors Herbicides se définit comme la somme des IFT « fongicide », « insecticide et acaricide » et « autres » ; tandis que dans le cadre des MAEC et du plan Ecophyto (onglet IFT – nouvelle méthode), l'IFT Hors Herbicides se définit comme la somme des IFT « fongicide », « insecticide et acaricide », « autres » et « traitement de semences et plants ».

D. Bilan des quantités de produit phytosanitaires utilisées

Accès : Onglet « Bilan des quantités de produits »

En page d'accueil de cet onglet, le bilan est réalisé par catégorie de produits (herbicides, fongicides, insecticides et acaricides, autres, biocontrôle).

Pour chaque produit utilisé⁶, il rappelle le numéro d'AMM (autorisation de mise sur le marché) et récapitule les quantités utilisées. Les coûts unitaires du produit et les dépenses apparaissent lorsque le champ correspondant avait été rempli dans l'onglet « les traitements phytosanitaires ». Des sous-totaux des dépenses par catégorie de produits sont aussi calculés.

Sous ce tableau récapitulatif général, des boutons permettent d'accéder aux bilans des quantités de produits pour chaque catégorie de produit. Ces bilans, plus détaillés, listent les produits utilisés par familles de cultures, et distinguent les parcelles engagées dans une réduction pour ce type de produit des parcelles non engagées. Pour chaque produit utilisé, la quantité consommée (et l'unité), les dépenses liées et le nombre de doses de référence appliquées sont renseignés.

Ces bilans détaillés indiquent en outre pour chaque famille de cultures, la proportion de chacun des produits dans l'IFT réalisé d'une part sur les parcelles engagées dans une réduction de la catégorie de produits phytosanitaires considérés et d'autre part sur les parcelles non engagées dans une telle réduction (nombre de doses de référence du produit / nombre total de doses de référence pour cette famille de culture et pour le même engagement)⁷. Cette information peut aider l'identification des usages prépondérants sur chacune de ces catégories de parcelles (ceux qui pèsent lourd dans l'IFT global).

⁶ Si une spécialité commerciale est commercialisée sous différents noms (différents noms pour une même AMM), le nom affiché dans ce bilan, qui est souligné, est le premier répertorié pour l'AMM considérée selon l'ordre alphabétique. Il ne s'agit pas forcément du nom entré par l'utilisateur.

⁷ Toutes les parcelles sont prises en compte dans ce calcul à visée informative, y compris les parcelles en prairies, maïs et tournesol pour les IFT hors herbicides.

V. Validation de la campagne

NB : cette partie concerne les utilisateurs de compte exploitation individuelle.

Accès : Onglet « Valider la campagne »

Cette page permet de conclure la campagne en cours et de réinitialiser l'application pour une nouvelle campagne. Elle est composée de différentes parties :

Récapitulatif des bilans

L'utilisateur trouvera ici des liens vers l'ensemble des sorties de l'application :

- récapitulatif du parcellaire ;
- récapitulatif des traitements pour toutes les parcelles ;
- bilan d'IFT – ancienne méthode, par catégorie de produits et par famille de cultures ;
- bilan d'IFT – nouvelle méthode, par catégorie de produits et par famille de cultures ;
- bilans des quantités de produits (total puis désagrégé par catégorie de produits et par famille de cultures).

Ces sorties sont proposées sous un format adapté à l'impression.

NB : Il est possible de venir sur cette page pour accéder facilement à l'ensemble des sorties en version imprimable sans pour autant valider et conclure la campagne en cours. Il suffit de cliquer sur le lien « Retour à l'accueil » en bas à gauche de la page après avoir imprimé ou consulté les sorties.

Exportation des données

L'utilisateur peut, s'il le souhaite, sauvegarder les données entrées dans l'application. Deux fichiers textes (.txt), l'un concernant les parcelles l'autre concernant les traitements sont disponibles. Il suffit de cliquer sur le lien et d'enregistrer le fichier sur le disque.

NB : il faut enregistrer le fichier avant de l'ouvrir.

L'utilisateur peut également exporter facilement les bilans d'IFT de son exploitation.

Ces données peuvent ensuite être importées à nouveau dans l'outil si nécessaire pendant la campagne suivante (*cf. III.C.*)

Supprimer la campagne

Attention : Il convient d'imprimer les sorties souhaitées et de sauvegarder les données avant d'effectuer cette action.

Rappel : L'utilisateur peut désormais accéder simultanément aux données de la campagne précédente et à celles de la campagne en cours. Ce basculement s'effectue par des onglets après l'accueil (cependant, il faut se ré-identifier).

Cependant, en fin de campagne les données de la campagne précédente de la précédente ne peuvent être conservées. Il faut donc effacer des données pour commencer une nouvelle campagne.

L'utilisateur peut :

- soit cliquer sur le bouton « supprimer la campagne ». Dans ce cas, toutes les données (parcelles et traitements) sont effacées ;
- soit cliquer sur le bouton « supprimer seulement les traitements ». Dans ce cas seuls les traitements de la campagne sont effacés. Le parcellaire est conservé, ce qui permet de recommencer une campagne sans ré-saisir ces données (*cf. III.A.2.*).

VI. Gestion d'un groupe d'exploitations

Cette partie est dédiée aux utilisateurs expérimentés qui animent des groupes d'exploitations et souhaitent réaliser des statistiques simples (moyenne, minimum, maximum, écart type, percentiles) permettant de comparer les IFT de différentes exploitations ou groupes de parcelles.

Les modalités de création d'un compte groupement font l'objet d'un paragraphe dédié dans la partie II. La présente partie détaille les étapes d'utilisation de l'outil pour un groupe d'exploitations.

A. Gestion des exploitations participant au groupement

Accès : Onglet « Exploitations »

1. Ajouter des exploitations :

La partie de gauche de l'onglet « Exploitations » vous permet d'ajouter des exploitations. Pour cela, vous devez récupérer auprès des différents utilisateurs individuels les identifiants et les codes de participation à un groupe (ils accèdent à ce code dans l'interface « données personnelles » de leur compte individuel) des exploitations que vous souhaitez ajouter.

Vous pouvez alors ajouter les exploitations manuellement, en entrant au fur et à mesure, pour chaque exploitation, l'identifiant et le code de participation à un groupe, puis en cliquant sur « soumettre ». Le menu déroulant « nombre d'exploitations » vous permet d'entrer et de soumettre simultanément jusqu'à 10 exploitations.

Il est également possible, pour les utilisateurs expérimentés, d'ajouter les exploitations dans l'interface en important des fichiers TXT (**Accès** : Interface « Exploitations » → encart en bas à gauche). Il suffit pour cela de créer un fichier avec sur chaque ligne l'identifiant d'une exploitation et son code de participation à un groupement. Ces données doivent être séparées par un « ; ».

L'utilisateur a la possibilité de combiner ces deux méthodes.

Attention : si un utilisateur individuel modifie son code de participation à un groupement depuis son espace « données personnelles », l'exploitation est automatiquement supprimée du groupement et disparaît de la liste des exploitations (cf. paragraphe suivant), sans avertissement sur le compte groupement.

2. Supprimer des exploitations :

La liste des exploitations du groupement est affichée à droite de l'interface « Exploitations ». En haut à droite, un encart vous permet de rechercher des exploitations par leur identifiant. Il permet de vérifier rapidement si une exploitation fait ou non partie du groupement. Pour cela il suffit d'indiquer dans le champ l'identifiant ou une partie de l'identifiant et de cliquer sur « rechercher ». Seules les exploitations correspondantes sont alors affichées.

Vous pouvez également supprimer certaines exploitations (sélectionnez les exploitations dans la liste et cliquez sur « supprimer les exploitations ») ou toutes les exploitations (bouton « supprimer toutes les exploitations »). N.B. : les comptes individuels en question ne sont pas supprimés lors de cette manipulation : seul le lien entre l'exploitation et le groupement est affecté.

B. Bilans par exploitation et statistiques

Comme indiqué dans le paragraphe I. C. 2. *Etapes d'utilisation de la calculatrice*, l'application IFT – groupement permet d'accéder :

- aux bilans des IFT et des dépenses en produits phytosanitaires par exploitation ;
- à différentes statistiques pour le groupe étudié à savoir la moyenne, l'écart-type et différents percentiles, par famille de culture et par catégorie de produits.

Ces différentes sorties peuvent être imprimées (Fichier → Imprimer) ou exportées (→ lien « enregistrer les tableaux au format TXT » en bas des différentes pages).

Ces différentes fonctionnalités sont accessibles à partir de l'onglet « Statistiques ». En page d'accueil de cet onglet, deux boutons permettent à l'utilisateur de choisir quelle modalité d'agrégation il souhaite utiliser pour les bilans par exploitations et les statistiques :

- Le bouton « *Statistiques – ancienne méthode* » permet d'accéder aux statistiques et aux bilans pour des IFT calculés selon l'ancienne méthode, applicable en particulier dans le cadre des MAET de la programmation 2010 - 2015 : les **traitements hors herbicides** (fongicides, insecticides et acaricides, ou autres) sur les **parcelles en prairies** (c'est à dire en graminées fourragères, lupin, luzerne, prairie, trèfle, vesce, sainfoin, lotier), **maïs et tournesol** ne sont **pas pris en compte**. Ce choix méthodologique affecte à la fois les IFT hors herbicides et les IFT totaux pour les grandes cultures et les combinaisons de familles de cultures qui les incluent.
- Le bouton « *Statistiques – nouvelle méthode* » permet d'accéder aux statistiques et aux bilans pour des IFT calculés selon la nouvelle méthode, applicable en particulier dans le cadre des MAEC de la programmation 2015 – 2020 ainsi que dans le cadre du réseau de fermes DEPHY : tous les traitements sont pris en compte pour l'ensemble des cultures.

Remarque : L'utilisateur peut changer de modalité d'agrégation lors de la navigation sur les pages suivantes via un bouton placé en haut à gauche de chacune des pages.

1. Bilan par exploitation

Accès : Interface « Statistiques » → Bouton « Bilan par exploitation », en bas à gauche

Le bilan par exploitation est proposé pour toutes les familles de cultures, puis par famille de cultures (grandes cultures, cultures légumières – couvert MAEC, cultures légumières (– autres), cultures fruitières – couvert MAEC, cultures fruitières (– autres), viticulture, autres (horticulture et cultures tropicales). Dans chaque cas, il liste les exploitations du groupement et récapitule pour chacune :

- la surface concernée ;
- l'IFT et les dépenses⁸ pour chaque catégorie de produits (herbicide, fongicide, insecticide et acaricide, autre, biocontrôle) ;
- l'IFT total et les dépenses⁷ totales.

Ce bilan ne permet de distinguer ni les différentes cultures, ni les différents engagements (parcelle engagée ou non dans une MAET ou MAEC de réduction des produits phytosanitaire, engagement sur les produits herbicides, hors herbicides ou les deux).

⁸ La saisie des coûts unitaires des produits dans l'application IFT – utilisateur individuel est facultative. Or ces données sont indispensables au calcul des dépenses en produits phytosanitaires. Lorsque les coûts unitaires n'ont pas été remplis par l'utilisateur individuel, les dépenses affichées sont nulles par défaut.

2. Statistiques sur le groupe d'exploitations

Accès : Interface « Statistiques »

En haut de la page, un graphique rappelle les proportions des surfaces des différentes familles de cultures dans le groupement d'exploitation.

L'interface permet ensuite de calculer différentes statistiques sur les IFT. L'utilisateur choisit, dans l'encart situé sous la figure sur les surfaces, quelles statistiques il souhaite afficher :

- moyennes (accessible dès que le groupement contient une exploitation) ;
- quartiles (accessible dès que le groupement contient au moins 10 exploitations) ;
- déciles (accessible dès que le groupement contient au moins 10 exploitations).

Moyennes

Pour chaque catégorie de produits (herbicide, fongicide, insecticide et acaricide, autre, biocontrôle) et pour l'ensemble des produits, les statistiques sont affichées sous forme de tableau présentant en ligne, les différentes familles de cultures (grandes cultures, cultures légumières – couvert MAEC, cultures légumières (– autres), cultures fruitières – couvert MAEC, cultures fruitières (– autres), viticulture, autres (horticulture et cultures tropicales, toutes cultures) et en colonne, différentes statistiques :

- l'IFT minimum
- l'IFT maximum
- l'IFT moyen (IFT_{moy})

Il s'agit en fait de l'IFT moyen (pour la famille de culture considérée) pondéré par la surface des parcelles prises en comptes pour chaque exploitation :

$$IFT_{moy} = (\sum_{\text{exploitation } i} (IFT_i * \text{Surface } i)) / (\text{Surface totale des exploitations})$$

- l'écart type

L'écart-type caractérise la dispersion des IFT autour de la moyenne. Plus l'écart type est faible, plus les IFT sont homogènes. Il se note σ , est lui aussi pondéré par la surface prise en compte pour chaque exploitation, et est calculé suivant la formule :

$$\sigma = (\sum_{\text{exploitation } i} [\text{surface } i * (IFT_i - IFT_{moy})^2 / \text{surface totale}])^{1/2}$$

Quartiles

De même que pour la moyenne, pour chaque catégorie de produits et pour l'ensemble des produits, les statistiques sont affichées sous forme de tableau présentant en ligne les différentes familles de cultures et en colonne les quartiles (1^{er}, 2^{eme} et 3^{eme} quartiles).

Ces statistiques sont une nouvelle fois pondérées par la surface prise en compte de l'exploitation correspondante.

Les **quartiles** permettent de séparer les données (IFT) triées en quatre groupes de même surface. Ainsi, un quart des surfaces du groupement aura un IFT inférieur ou égal au premier quartile ; un autre quart aura un IFT compris entre le premier et le deuxième quartile ; etc.

Déciles

Là encore, pour chaque catégorie de produits et pour l'ensemble des produits, les statistiques sont affichées sous forme de tableau présentant en ligne les différentes familles de cultures et en colonne les déciles (du 1^{er} jusqu'au 9^{ème}).

Ces statistiques sont une nouvelle fois pondérées par la surface de l'exploitation correspondante.

Les **déciles** permettent de séparer les données (IFT) triées en 10 groupes de même surface. Ainsi, un dixième des surfaces du groupement aura un IFT inférieur ou égal au premier décile ; un autre dixième des surfaces aura un IFT compris entre le premier et le second décile ; etc.

VII. En cas de problème rencontré dans le maniement de cet outil

En cas de problème dans le maniement de cet outil, vous pouvez contacter :

Calculette-ift.dgpaat@agriculture.gouv.fr